



Je soussigné Jean Sirovin fils majeur du
village de Falachaux commune de vitrac déclare
avoir reçu du sieur Pierre Sirovin mon père
propriétaire dudit village de Falachaux la
somme capitale de sept cents cinquante francs
plus celle de deux cents cinquante francs pour
intérêt faisant la totale de cette de mille francs
la quelle susdite somme de sept cents cinquante
francs moi Sirovin fils avec précédemment jugée à
la libération de mon dit père au sieur Jean Sirovin
mon oncle du quel, suivant trois quittances publiques
reçues voyelles notaires enregistrées et au moyen de
la somme de ci dessus de mille francs moi dit Sirovin
fils promets ne plus rien demander à mon dit père quant
à ce dont quittance, tous reserve de tous mes droits
pour tout ce qui est pas relatif aux causes exprimées
dans la susdite quittance. fait à parolhier le
six novembre mil huit cent trente huit.

approuvant

Je Desper Jean Sirovin